

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize avril à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique et en visioconférence, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : M. Arnaud de Boisanger, M. Jean-Paul Alleaume, M. François Caré (visioconférence), M. Daniel Chéron, M. Manuel Fonseca (visioconférence), Mme Danielle Girard, Mme Françoise Hardy, M. Alexandre Maisons (visioconférence), M. Philippe Merlet, M. Geoffrey Osternaud, Mme Méline Pinsel (visioconférence), M. Ivo Vandeveld (visioconférence), M. Laurent Palat (visioconférence), M. Patrick Toutain (visioconférence).

Absents : Mme Mélanie Jestin (pouvoir à M. Patrick Toutain).

Secrétaire de séance : M. Philippe Merlet.

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour. Il précise que pour les votes des conseillers municipaux en visioconférence, ils devront répondre nominativement lors de leurs appels.

- **Budget général**

- 2020

M. le Maire présente le budget avec quelques explications sur les lignes budgétaires qui afficheraient des variations.

- Compte charges de fonctionnement : effet COVID tel que l'achat de combustible : moins d'occupation de l'école.
- Fêtes et cérémonies : la plupart ont été annulées.
- Frais de nettoyage de locaux en augmentation : externalisation pour la désinfection des écoles
- Compte recettes de fonctionnement : ce compte est relativement stable
- Nos investissements sur 2020 sont cohérents avec le gros investissement, générés par les travaux de Blévy qui se compensent par un emprunt, et les subventions reçues.

Balance budgétaire 2020.

Investissement : excédent 8 218,19 €.

Fonctionnement : excédent 213 811,71 €.

Résultats : excédent global : 222 029,90 €.

M le Maire sort temporairement de la séance pour le vote. Mme Girard propose le vote.

Le budget est adopté à l'unanimité.

M le Maire revient en séance.

Validation et vote du compte de gestion du receveur.

Vote à l'unanimité

- Affectation des résultats :
- Affectation au compte 001, investissement : 8 218,19 €
- Affectation au compte 002, fonctionnement : 213 811,71 €

Vote à l'unanimité

- Budget primitif 2021

M. le Maire présente les investissements qui ont reçu un avis favorable de la commission finances dans une première étude, tout en soulignant que ces choix ne sont pas définitifs et que le conseil est seul décideur.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 438 000,00 € avec en particulier l'aménagement de la friche de Blévy (244 000,00 €) et les portes et fenêtres des écoles (133 000,00 €).

M. Toutain : Nous devrions travailler sur le budget investissement plus en amont, suivant le débat déjà ouvert précédemment en commission travaux. Nous pourrions étudier des projets plus ambitieux et analyser nos possibilités de financement par des endettements.

M. le Maire : La concertation existe déjà avec la commission travaux et il faut aussi être vigilant sur notre endettement. Notre capacité de remboursement des emprunts dépend de notre capacité à dégager des excédents de fonctionnement.

Dans le cadre d'un projet à étudier dans l'avenir, M. le Maire donne la parole à M. Cheron pour un projet d'investissement très ambitieux

Notre chauffeur de bus part en retraite, et son remplacement pose un réel souci de recrutement pour l'instant. Le bus est utilisé pour le ramassage scolaire, le transport périscolaire et les transferts le midi pour la cantine.

Ce transfert semble perturber les enfants, ce qui amène à une réflexion visant l'installation d'un point de restauration sur Maillebois à proximité de l'école, ainsi que sur Blévy. En effet, lors de l'épisode neigeux, les enfants ont dû manger dans les écoles et il a été constaté qu'ils étaient beaucoup moins agités durant le déjeuner. Les locaux resteraient à définir mais cela mérite une étude pour l'avenir.

• Vote du taux des taxes locales

M. le Maire : la base des taxes foncières augmente de 1/1000 en 2021.

M. le Maire propose de maintenir le taux à 15,87 % pour le bâti et de 28,23 % pour le non bâti.

Mais il précise que nous devons voter pour le bâti un taux de 15,87 % associé à un taux départemental de 20,22% qui correspond aux compensations de la taxe d'habitation (directive de la Préfecture et des services fiscaux), ce taux de 20,22 % est identique pour toutes les communes du département.

M. Toutain : nous ne maîtrisons en rien ce taux de 20,22 %.

Mme Pinsel : ce taux sert à quoi ?

Dans les années précédentes, ce taux allait directement au département qui devrait donc nous le reverser en 2021 pour compenser la perte de la taxe d'habitation.

M. Osternaud : ce taux peut varier dans l'avenir et nous ne maîtrisons pas.

M. Fonseca : dans cet objectif de reversement il est difficile de ne pas accepter, mais le manque de maîtrise est aussi difficile à admettre.

Vote des taxes

Foncier non bâti : 28,83 %

Foncier bâti : 15,87 % plus 20,22 % = 36,09 %

Abstentions : M. Fonseca, M. Osternaud, M. Toutain pour 2 voix soit 4 abstentions.

Le taux des taxes communales est adopté.

• Vote du budget primitif 2021

Après échanges sur les différents travaux d'investissement et taxes, M. le Maire propose le budget 2021.

Fonctionnement : 833 811,71 €.

Investissement : 470 602,19 €.

Vote :

- Abstentions : M. Toutain – 2 voix. Abstention motivée par le manque de préparation en amont des investissements.

• Informations et questions diverses

M. le Maire :

J'ai assisté dernièrement à une réunion sur les transports scolaires pour les AO2 (autorités organisatrices secondaires). Sont principalement concernées les communes qui disposent d'une régie de transport trois communes sur l'agglomération du Pays de Dreux et Maillebois en est l'une d'elles.

Il nous serait imposé dès la rentrée de septembre de faire procéder au ramassage scolaire par la société Keolis. De ce fait, notre bus ne servirait plus que pour les transports périscolaires, le transport à la cantine restant à discuter.

Au cours de ce dialogue avec l'agglomération du Pays de Dreux, M. le maire a fait part de son étonnement car c'est par le biais de l'agglomération du Pays de Dreux que nous avons acquis en 2019 notre bus.

Par ricochet, et en supposant qu'il nous soit possible de nous opposer à ce transfert de prestation dans un premier temps, il paraît très important d'analyser le remplacement de notre chauffeur de bus.

Par ailleurs, il faut préciser que, si nous devons transférer le transport scolaire à l'agglomération comme évoqué, notre bus serait racheté par celle-ci. Mais il serait alors nécessaire d'étudier le coût des transports périscolaires. En outre, l'Agglomération du Pays de Dreux propose que notre bus effectue des transports pour le compte d'autres communes vers la piscine de Vernouillet à compter de 2023.

Vous avez pu voir sur Panneau Pocket que le Tour d'Eure-et-Loir passera à Dampierre le 15 mai prochain et trois volontaires étaient demandés pour assister à la circulation routière.

M Caré, M Osternaud et M De Boisanger sont volontaires.

La vaccination des personnes de plus de 55 ans est ouverte. Il est toujours possible de contacter la mairie si un souci d'inscription se posait.

- **Tour de table**

M. Palat : dans le cadre des travaux, il ne faut pas oublier le petit lavoir bleu, qui à ce jour, est entretenu par des bénévoles.

M. le Maire : M. Merlet a pris en compte.

M. Chéron :

Lors des prochaines élections départementales et régionales des 20 et 27 juin, nous aurons besoin de nombreux assesseurs. Les électeurs intéressés peuvent se faire connaître en appelant la Mairie.

M. le Maire clôture la séance à 22h30.